

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article574>



Question écrite

Rôle des mairies dans l'instruction en famille

- Ma vie de sénatrice - Débats et questions au gouvernement (QAG) - Questions au gouvernement (QAG) - Questions écrites sans réponse -



Date de mise en ligne : dimanche 4 mai 2014

Copyright © H  l  ne Lipietz - Tous droits r  serv  s

Mme Hélène Lipietz attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos du rôle à jouer par les mairies dans l'instruction à domicile. En effet, au regard de l'article L.131-10 du code de l'éducation, les mairies doivent mener une enquête auprès des foyers pratiquant l'instruction à domicile ou dans le cadre d'une inscription dans un établissement d'enseignement à distance.

Il en va de la responsabilité du maire de lister les jeunes de sa commune pratiquant l'instruction à domicile, afin de connaître leur motivation et celle de leur famille.

Elle lui demande s'il compte transmettre une circulaire pour rappeler ce devoir aux maires.